

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

Assemblée générale du 4 mai 2017 Saint-Paul-lez-Durance – Château de Cadarache

Convocation en date du 7 avril 2017 (courriel).

Ordre du jour :

- Point de situation (finances et activités) ;
- Rapport d'activité 2016 ;
- Comptes 2016 ;
- Budget complémentaire ;
- Consultation de la CLI ;
- Conventions de subvention ;
- Questions diverses.

Présents :

- M. BEAUMONT, Staff Committee d'ITER Organization
- Mme BERGER, Chargée de communication de la CLI
- Mme BROCHIER, Association FNE 04
- M. BRUNEL, CEA Cadarache
- M. CHATARD, Maire de La Verdrière, Communauté de Commune Provence Verdon
- M. CHAUD, Syndicat CFTC
- M. COLETTI, Expert Risques
- Mme ELBEZ-UZAN, ITER Organization
- M. FOURCAUD, Secrétaire Général de la CLI
- M. FREGEAC, Vice-président du Conseil de territoire du Pays d'Aix, Métropole Aix-Marseille Provence, Vice-président de la CLI
- Mme GALLET, Département de Vaucluse
- M. GLORIAN, CIC Région PACA
- M. GRON, Syndicat UNSA SPAEN

- M. HANNECART, Association FNE 84
- M. JUAN, Adjoint au Chef de la Division de Marseille de l'ASN
- M. LABBAYE, Adjoint au Maire de Mirabeau
- M. LAGOARDE, Commissaire aux comptes
- M. LEBROZEC, Division de Marseille de l'ASN
- M. LOMBARD, Commune de Ginasservis
- M. LOVISOLO, Conseiller départemental de Vaucluse
- Mme MARCEL, Association FARE Sud
- M. MARCELET, Association FNE 84
- M. MARTINOT, Association FNE 83
- M. MEISSAT, Métropole Aix-Marseille Provence
- M. NATTA, Maire de Beaumont-de-Pertuis
- Mme NOE, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon
- Mme PINGUET, Conseillère municipale de Beaumont-de-Pertuis
- M. PIZOT, Maire de Saint-Paul-Lez-Durance
- Mme RODRIGUEZ-RODRIGO, Organisation internationale ITER
- M. RUDONI, Association UFC Que Choisir
- Mme SAEZ, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Présidente de la CLI
- Mme TELLIER, Association FNE 04
- Mme TESTE, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Direction Environnement
- M. THYS, Association FNE 83
- M. WELLHOFF, Association CDEJP

Excusés :

- M. AUBERT, Conseiller départemental de Vaucluse
- Mme AUGHEY, Conseillère régionale
- M. BAUX, Conseiller municipal de Gréoux-les-Bains
- M. BRES, Adjoint au Maire de Manosque, DLVA
- M. BRUGUERA, Syndicat CGT
- M. CIPRIANO, Conseiller municipal de Rians
- M. HUGOU, Maire de Saint-Julien-le-Montagnier
- M. MASSEY, Conseiller municipal de Sainte-Tulle
- M. PERRIN, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- Mme VINCENDEAU, Conseillère départementale du Var

PROCES-VERBAL

Mme Saez, Présidente de la CLI : Mesdames et Messieurs, je vais ouvrir la séance. Je vous salue tous. Je vous propose donc de commencer. Je remercie tout d'abord M. Bonnet, représenté aujourd'hui par M. Brunel. Bienvenue à M. Juan et M. Lebrozec, représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, et Mme Elbez-Uzan, représentante de l'organisation internationale ITER.

En préambule, je souhaiterais saluer la mémoire de Juliette Réal que vous avez tous connue, dont nous avons appris le décès le 10 février dernier. Mme Réal représentait la CFDT au sein de la CLI. Elle siégeait au Conseil d'administration et au Bureau où elle occupait le poste de trésorière adjointe. Elle était l'un des membres bénévoles les plus actifs de la CLI. Les condoléances de la CLI ont été adressées à sa famille, et nous avons été plusieurs à pouvoir assister à ses obsèques le 15 février dernier. Je salue sa mémoire, et je pense que vous l'avez tous connue, et que vous l'avez tous bien appréciée.

On va venir à l'ordre du jour de cette réunion. On va voir plusieurs points : 1. le point de situation sur les finances et l'activité ; 2. le rapport d'activité 2016 ; 3. le rapport financier 2016, le rapport du commissaire aux comptes et l'approbation des comptes 2016 ; 4. le budget complémentaire, qui a été rajouté ; 5. la consultation de la CLI ; 6. les conventions de subvention ; 7. les questions diverses. Je pense que tout le monde a un dossier et le rapport à l'Assemblée générale (Annexe 1).

Je remercie pour leur présence notre vice-président, M. Frégeac, ainsi que toutes les personnes, les maires et les adjoints au maire qui sont présents aujourd'hui. Le Conseil général de Vaucluse, également. J'espère n'oublier personne, ne le prenez pas mal si j'oublie quelques personnes.

Je laisse M. Fourcaud faire l'appel pour vérifier le quorum.

M. Fourcaud, Secrétaire général de la CLI :

AUBERT Julien	Absent
AUBERT Roland	Pouvoir à Mme SAEZ
AUGEY Dominique	Pouvoir à Mme SAEZ
BEAUMONT Bertrand	Présent
BRENOT-ROSSI Isabelle	Absente
BRES Jacques	Pouvoir à Mme NOE
BROCHIER Janine	Présente
CHAMPARNAUD Alain	M. BRUGUERA, suppléant de M. CHAMPARNAUD, a donné pouvoir à M. COLETTI
CHATARD Hervé	Présent
CHAUD Christophe	Présent
CIPRIANO Marc	Pouvoir à M. PIZOT
COLETTI François	Présent
DAILCROIX Brigitte	Absente
LAMAZERE Guy	Absent
DUFAUT Alain	Absent

ESMIOL Frédéric	Absent
FALCO Hubert	Absent
FREGEAC Olivier	Présent
HANNECART Etienne	Présent
HUGOU Emmanuel	Pouvoir à M. PIZOT
JOISSAINS Sophie	Absente
LEVY Geneviève	Absente
LOMBARD Gilles	Présent
LOVISOLO Jean-François	Présent
MAILLIAT Alain	Absent
MARCEL Chantal	Présente
MARTEL Marc	Absent
MARTINOT Georges	Présent
MASSEY Jean-Marie	Pouvoir à Mme SAEZ
MERCIER Patrick	Absent
MIRON Bernard	Pouvoir à Mme SAEZ
MONTOYA Jean-Pierre	M. BAUX, suppléant de M. MONTOYA, a donné pouvoir à Mme NOE
NATTA Jacques	Présent
NOE Maïté	Présente
PERRIN Jean-Marc	Pouvoir à Mme SAEZ
PINATEL Frédéric	Absent
PIZOT Roger	Présent
REIG Javier	Absent
REYNES Bernard	Absent
REYNIER Louis	Mme VINCENDEAU Séverine, suppléante de M. REYNIER, a donné pouvoir à M. LOMBARD
ROUMANIE Xavier	PINGUET Ghislaine, suppléante de M. ROUMANIE, présente
ROUGIER Jacques	Absent
ROUX Jean-Yves	Absent
RUAS Julien	Absent
SAEZ Patricia	Présente
SAUVAN Gilbert	Absent
VIREY Pierre	Absent
VITELLI Michel	M. GLORIAN, suppléant de M. VITELLI, présent
WELLHOFF Maurice	Présent

Il y a 29 membres présents et représentés, et le quorum est de 25. Je vous remercie.

Mme Saez : Je remercie M. Fourcaud. Le quorum étant réuni, nous pouvons valablement délibérer. Pour faciliter l'établissement du procès-verbal de la réunion qui est enregistrée, je demande à toutes les personnes qui interviendront d'allumer son micro avant de parler et de se présenter.

Avant de commencer avec le 1^{er} point de l'ordre du jour, il nous faut approuver le procès-verbal de notre dernière réunion du 9 novembre 2016 (Annexe 2). Y-a-t-il des observations sur le procès-verbal ? Pas d'intervention, donc je vous propose d'approuver le procès-verbal.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 1 [M. Chaud]

Délibération 1 : Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 novembre 2016 est approuvé

Mme Saez : Je vous remercie et nous commençons avec le rapport d'activité 2016 de la CLI.

1. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 (Annexe 3)

Mme Saez : Le rapport vous présente l'activité de la CLI à travers l'ordre du jour des 37 réunions qui se sont tenues depuis le début de l'année – commissions permanentes spécialisées, groupes de travail, Conseil d'administration et Bureau. Ce chiffre témoigne d'une activité importante qui, comme je le rappelle à chaque fois, repose principalement sur l'engagement des membres bénévoles de la CLI, soutenus par notre secrétariat. Je vais détailler un peu ce rapport d'activité.

La CLI de Cadarache exerce sa mission en ce qui concerne les installations du Centre CEA de Cadarache, l'installation de Gammaster, qui est dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille, et l'installation ITER.

La CLI a effectué sept visites d'installations et a tenu 37 réunions en 2016 : deux assemblées générales, deux réunions du Conseil d'administration, cinq réunions de Bureau, trois réunions plénières thématiques, neuf réunions de la Commission Environnementale pour le CEA, quatre réunions de la Commission Environnementale et Technique pour ITER, huit réunions de la Commission Information du Public et quatorze réunions de groupes de travail.

L'année 2016 a été marquée par les faits suivants : nous avons malheureusement connu deux décès : Mme Demoisy, représentante suppléante de l'association Comité de Défense de l'Environnement de Jouques et Peyrolles, et Mme Réal cette année. Puis, la mise en demeure de l'ASN au CEA de Cadarache le 7 juillet, suite à des insuffisances constatées dans les installations de traitement des effluents et des déchets. La sortie du nouveau dépliant de la CLI en septembre. La révision du budget et du calendrier d'ITER annoncé le 16 juin par le conseil d'ITER.

L'activité de la CLI en 2016 est présentée dans le présent rapport selon les six thèmes suivants : 1. Suivi des installations ; 2. information du public ; 3. Etudes ; 4. Concertations ; 5. Autres activités ; 6. Vie de l'association.

1 - Suivi des installations nucléaires de base

Nous avons d'abord l'activité de la Commission Environnementale et Technique (CET) pour le CEA qui a tenu neuf réunions en 2016. Ses travaux ont porté sur les événements significatifs, les inspections de l'ASN, le rapport annuel du CEA Cadarache, le démantèlement des installations ATPu et LPC, l'étude

Nappe, l'étude Biodiversité et la création de deux groupes de travail. La Commission Environnementale et Technique pour ITER a tenu quatre réunions. Il y a eu trois réunions thématiques qui ont porté sur les sujets suivants : l'exercice de crise de 2015 et la campagne d'information préventive PPI, le bilan 2015 des autorités de contrôle et la sous-traitance à Cadarache. Enfin, nous avons fait cinq visites d'installations.

2 - Information du public

Pour l'information du public, il y a le site Internet, le bulletin trimestriel Clic info, les réunions publiques, les autres manifestations, le film court de présentation de la CLI, le dépliant, l'ouverture à la presse des principales réunions plénières de la CLI. Il y a eu trois réunions publiques : le jeudi 19 mai à Marseille, le jeudi 29 septembre à Manosque, le jeudi 24 novembre à Aix-en-Provence. Ensuite, il y a eu les participations à des manifestations publiques : le forum des associations, le 3 septembre à Vinon-sur-Verdon, la fête de l'environnement le 4 septembre à Beaumont-de-Pertuis et l'Assogora le 11 septembre, à Aix-en-Provence.

3 - Etudes

Pour des études : étude Nappe, étude Biodiversité du Canal de Provence, étude Dispersion des rejets atmosphériques, études Rejets chimiques liquides.

4 - Concertation

Au titre de la concertation, l'ASN a soumis à consultation du public en 2016, les projets de décision suivants : deuxième réexamen de sûreté des installations Eole et Minerve, du 14 au 28 novembre. Délai de dépôt des dossiers de démantèlement pour les installations Masurca, STE, Phébus, et le parc d'entreposage des déchets radioactifs, du 3 au 17 octobre. Prescriptions applicables aux installations ATPu et LPC, du 26 septembre au 8 octobre. Prélèvement consommation d'eau et rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des Installations Nucléaires de Base civile du Centre CEA de Cadarache, du 5 septembre au 5 octobre. Prescriptions relatives aux opérations de désentreposage de l'installation Pégase. Prescriptions complémentaires applicables à l'installation STD et prescription technique pour l'installation LEFCA, du 18 janvier au 1^{er} février.

Il y a eu ensuite les révisions du PPI de Cadarache, le projet de liaison électrique Boute-Cadarache.

5 - Autres activités

Pour les autres activités, il y a d'abord eu plusieurs rencontres : le 1^{er} avril à Rians, j'ai rencontré, avec M. Fourcaud et M. Mercier, notre trésorier, M. Mancier, Maire de Rians, M. Philibert, Maire de Ginasservis et M. Hugou, Maire de Saint-Julien-le-Montagnier. Le 27 avril, à Manosque, nous avons rencontré M. Brès, représentant de DLVA à la CLI, M. Cheilan, Maire de Vinon-sur-Verdon, M. Baux, adjoint au maire de Gréoux-les-Bains. Le 10 mai, nous avons rencontré à la Tour-d'Aigues, M. Fabre, Président de COTELUB, M. Natta, Maire de Beaumont-de-Pertuis, et M. Sumian, Maire de Mirabeau. Nous avons rencontré M. Cava, directeur de l'installation Gammaster, et visité l'installation avec M. Richard Mallié, représentant du Conseil départemental à la CLI, M. Benarioua et Mme Di Marino, conseillers départementaux de ce canton de Marseille. Enfin, la CLI a rencontré le 27 janvier, dans le cadre d'une réunion de la CET pour ITER, trois élèves ingénieurs du corps des mines.

Concernant les manifestations diverses, la CLI a réalisé en 2016 deux visites, autres que celles déjà signalées précédemment. Le 28 janvier, j'ai participé à l'inauguration de MIRCOM, nouvelle installation de l'IRSN à Cadarache. Le 26 février, nous avons visité Tore Supra, l'installation fusion du CEA

associée au programme West d'ITER. Le 30 mai, nous avons visité la station Télec de surveillance de la radioactivité ambiante de l'IRSN implantée à Beaumont-de-Pertuis. Du 5 au 7 octobre, Mme Brochier, M. Bruguera et Mme Dailcroix ont participé au 5^{ème} Forum Européen de Radioprotectique à la Grande Motte où la CLI avait un stand partagé avec la CLI du Gard-Marcoule. Le 8 novembre, j'ai pu assister aux rencontres des commissaires-enquêteurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, auxquelles ont également participé Mme Brochier, M. Bruguera, Mme Dailcroix, M. Gonella, M. Mailliat, Mme Marcel, M. Mercier, Mme Tellier, suite à l'invitation de François Coletti, Président de la Compagnie des commissaires-enquêteurs de Provence-Alpes.

Ensuite, il y a eu la conférence des CLI, la participation aux travaux de l'ANCCLI. La CLI de Cadarache adhère en effet à l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, et ses représentants sont les personnes suivantes : Pour le collège des élus : Mme Noé, titulaire, M. Chatard, suppléant. Pour le collège des associations : M. Hannecart, titulaire et M. Gonella, suppléant. Pour le collège des experts : Mme Dailcroix, titulaire, M. Coletti, suppléant, et pour le collège des syndicats : M. Mercier, titulaire, Mme Réal, suppléante que nous remplacerons d'ailleurs, malheureusement. L'assemblée générale de l'ANCCLI s'est tenue le 15 novembre à Paris. Il y a aussi le Groupe permanent Post-accidents auquel participent M. Hannecart et Mme Noé, le Groupe Permanent Matières de déchets radioactifs auquel participait également Mme Noé, et le Groupe Permanent sûreté GPS auquel participe Mme Noé. Merci Maïté de donner tout ton temps à la CLI. Il y a eu la participation au CODIRPA, Comité Directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle.

Mme Tellier et M. Thys ont participé à la 9^{ème} rencontre biotechnologie du CEA Cadarache le 24 mars à Gardanne. M. Mercier a assisté au séminaire ANCCLI-IRSN consacré au transport de substances le 29 et le 30 mars à Paris. Mme Tellier M. Thys ont participé à une visite du barrage de Bimont. Mme Dailcroix, M. Coletti, Mme Marcel et M. Mercier ont participé au séminaire ANCCLI-ASN consacré à la poursuite du fonctionnement des réacteurs 900 Mégawatts au-delà de 40 ans, les 3 et 4 octobre à Valence. M. Bruguera, M. Fourcaud et Mme Tellier ont participé à un atelier du CYPRES consacré à la refonte de l'ouvrage, *Introduction du management de crise*, le 10 novembre à l'Arbois. Mme Brochier a participé à un autre atelier du CYPRES consacré au risque SEVESO, le 1^{er} décembre à l'Arbois. M. Bruguera et Mme Tellier ont participé à un autre atelier du CYPRES consacré aux aléas naturels qui entraînent des accidents de technologie, le 15 décembre à Martigues. Et Mme Brochier et Mme Tellier, représentantes de FNE 04, ont enfin informé le public sur la CLI à l'occasion des manifestations auxquelles elles ont participé au titre de leurs associations. Et je vous remercie, tous.

6 - Vie de l'association

Pour la vie de l'association, plusieurs changements sont intervenus en 2016 dans la composition de la CLI. A la suite de la création de la Métropole-Aix-Marseille-Provence qui a remplacé Marseille-Provence-Métropole et la communauté du pays d'Aix, M. Olivier Frégeac, Vice-président du Conseil de territoire du Pays d'Aix, a été nommé représentant titulaire, et M. Richard Miron, suppléant. Le représentant de la MAMP, siège au Conseil d'administration. A la suite des élections régionales en 2016, les nouveaux représentants de la Région au sein de la CLI sont Mme Dominique Augey, titulaire, et Mme Sylvaine Di Caro, suppléante. Le représentant de la Région, siège également au Conseil d'administration. Pour Durance-Luberon-Verdon Agglomération, M. Jacques Brès a remplacé M. Bernard Diguët. Pour la Commune de Mirabeau, à la suite des élections municipales partielles de

septembre 2016, les nouveaux représentants de la commune au sein de la CLI sont Mme Laurence De Luze, titulaire, et M. Bernard Labbaye, suppléant.

Pour ce qui concerne les associations, de nouvelles associations sont représentées au sein de la CLI : L'AVSANE, l'Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement, dont les représentants sont M. Claude Cavailer, titulaire, et M. Claude Duval, suppléant, et l'Union Locale d'Aix-en-Provence de l'UFC Que Choisir, l'Union fédérale des consommateurs, dont les représentants sont M. Antoine Rudoni, titulaire, et Mme Marie-Claude Libert, suppléante. Par ailleurs, Mme Demoisy avait été nommée représentante suppléante de l'association CDEJP en remplacement de M. Constant, mais elle est malheureusement décédée en juillet, suite à un accident de la route.

Pour ce qui concerne les syndicats, M. Patrick Bianchi a été nommé représentant suppléant de la CFTC, en remplacement de M. Molina. M. Marc Le Rest a été nommé représentant suppléant du Staff comitee d'ITER Organization en remplacement de M. Pitts.

Au Conseil d'administration et Bureau, M. Frégeac a été nommé Vice-président de la CLI par Mme Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. M. Virey a été élu suppléant de M. Hannecart au Conseil d'administration, en remplacement de Mme Boutonnet.

Les principales décisions concernant la vie de l'association ont été l'approbation du rapport d'activité 2015 et l'approbation du programme prévisionnel 2016.

Au niveau du personnel, Mme Jacqueline Berger a été recrutée le 14 novembre, comme chargée de communication, sur un contrat à durée indéterminée.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a engagé en 2016 un audit administratif et financier de la CLI, avec une visite dans les locaux le 30 novembre, dont le rapport a été remis en 2017.

Je vous ai à peu près relaté les éléments principaux de ce rapport d'activité. Si vous avez des questions sur ce rapport d'activité, je vous donne la parole.

M. Wellhoff, *Comité de Défense de l'Environnement Jouques et Peyrolles* : En ce qui concerne l'audit du Conseil départemental, qu'est-ce qui en ressortait ?

Mme Saez : On doit en parler plus tard, si vous le voulez bien car cela fait partie des questions diverses. Pas d'autres questions ? Donc, on va maintenant voter sur ce rapport d'activité. Je vous propose de l'approuver.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2 : Le rapport d'activité 2016 est approuvé

Mme Saez : Je vous remercie. Après le rapport d'activité, nous allons passer à la situation financière.

2. SITUATION FINANCIERE

Mme Saez : M. Fourcaud, en l'absence de M. Mercier, vous pouvez nous en dire deux mots ?

M. Fourcaud : Bonjour. Alors, dans le rapport, on traite pour commencer de la valorisation du travail des bénévoles au sein de la CLI, puisque pour ceux qui étaient là à l'Assemblée générale du 28 avril 2016, il y avait eu des interventions pour souhaiter une meilleure valorisation de ce bénévolat, dans la mesure où en l'absence de toutes dispositions particulières décidées par l'association, on retient le principe du SMIC. Comme il y a des membres de la CLI qui ont des qualifications qui dépassent largement le SMIC - c'est le cas de la plupart - on a donc travaillé cette année sur une valorisation de ce bénévolat. Et on propose, en accord avec le commissaire aux comptes, consulté sur cette proposition, le barème suivant inspiré du barème applicable aux commissaires-enquêteurs : Pour la participation aux réunions, la vacation est estimée à 38,10 €. Pour les déplacements, elle est estimée à 19,05 €/heure. Je vous rassure tout de suite, on ne va pas payer les gens, c'est simplement une valorisation dans les comptes pour donner une idée plus précise de ce que représente le travail des bénévoles qui est très important, puisque l'activité de la CLI repose principalement sur ce travail. Il y a peut-être des observations, ou des questions sur cette proposition ?

Mme Saez : Pas de question ?

M. Fourcaud : Je poursuis donc sur la situation financière au 31 mars. La trésorerie est de 78 100 €. Pour les dépenses, on a eu 32 000 € de charges à régler depuis le début de l'année. Pour les produits, on a encaissé 15 045 €, correspondant principalement à une subvention du Département des Bouches-du-Rhône allouée en 2016 pour l'étude Nappe et versée cette année. Il y a aussi une aide publique à l'emploi pour Mme Berger qui est sous contrat aidé CUI-CAE, donc avec une prise en charge significative de son salaire et des charges sociales. Pour ce qui concerne les demandes de subvention, puisque la CLI est financée principalement par les collectivités publiques, voici un petit point de situation par rapport aux demandes de subventions en 2017 : Le Département 13, principal financeur de la CLI, a inscrit pour la CLI de Cadarache au budget primitif du département un crédit de 155 000 €. En ce qui concerne l'Etat, on a sollicité auprès de l'ASN une subvention de 65 000 € pour les actions de communication et les études, et également une subvention complémentaire de 4 000 € pour les Rencontres des CLI du sud-est. On en reparlera plus tard, puisqu'on a une convention quadriennale à établir sur la base d'un financement de l'ordre de 70 000 € pour 2017. Elle va donc porter sur les années 2017, 2018, 2019 et 2020 et nous apportera une certaine sécurité au niveau des financements de l'Etat, avec des tranches annuelles de 70 000 € prévues, sous réserve, bien sûr, qu'on présente à l'ASN des dossiers qui tiennent la route. On a déjà parlé de l'aide à l'emploi qui devrait s'élever en 2017, à 11 742 €. Le Département 84 a été sollicité à hauteur de 10 000 €. M. Lovisolo, Conseiller départemental de Vaucluse, qu'on a rencontré hier, nous a confirmé que cette somme avait été approuvée. La Région PACA a été sollicitée pour deux subventions : une subvention de 10 000 € pour le CLIC Info, et une subvention de 4 000 € pour les Rencontres des CLI du Sud-Est en mai. En 2016, la Région nous avait répondu négativement. On espère que ce sera différent cette année. On a rencontré Mme Augey qui représente la Région à la CLI pour essayer de faire avancer ce dossier. La Métropole, a été sollicitée à hauteur de 10 000 €. M. Frégeac nous laisse bon espoir sur ce montant. Le Département 04 a été sollicité pour 5 000 €. Cela ne devrait pas poser problème non plus. Le Département 83 a été sollicité à hauteur de 5 000 €. Là, ce sera plus difficile, puisqu'en 2016, il n'a accordé que 1 500 €. Durance Lubéron Verdon Agglomération a été sollicitée comme l'année dernière pour 2 000 €. L'année dernière, nous n'avons pas eu cette subvention. Alors, on va les rencontrer à nouveau en espérant un

meilleur succès. Côté Var, la Communauté de communes Provence-Verdon a été sollicitée pour 1 000 €. M. Chatard qui représente CCPV, je vous laisse la parole.

M. Chatard, *représentant de la Communauté de communes Provence-Verdon* : J'ai eu le président, il y a deux jours. Concernant l'année dernière, c'était un oubli, malheureusement. Le Bureau se réunit la semaine prochaine et je vous confirme que cette année, 10 000 € seront accordés pour 2017.

Mme Saez : On vous remercie.

M. Fourcaud : Pour la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB), côté Vaucluse, nous l'avons également été sollicitée comme l'année dernière, à hauteur de 1 000 €. En 2016, ça avait été négatif aussi mais on a bon espoir d'avoir le financement cette année. A à ce sujet, on a reçu hier une délibération de COTELUB qui nous annonce un changement de représentant suppléant, M. Fabre remplaçant M. Robert.

M. Natta, *représentant de COTELUB* : Oui, c'est bien M. Paul Fabre qui va être mon suppléant.

M. Fourcaud : Je précise que M. Fabre est le président de COTELUB. La Ville de Marseille a été également sollicitée à hauteur de 1 000 €. Comme elle nous a alloué cette somme l'année dernière, je pense qu'il n'y aura pas de problème. Toutes les communes membres de la CLI ont été sollicitées à hauteur de 300 €. Je pense que ça ne posera pas de problème non plus. Certaines communes n'avaient pas pu nous aider l'année dernière comme Jouques, Mirabeau et Sainte-Tulle.

Mme Saez : Je voudrais rajouter que nous avons rencontré M. le Maire de Mirabeau et ses adjoints et ils nous ont assuré qu'ils participeraient cette année.

M. Fourcaud : Mirabeau est un cas particulier puisqu'il y a eu des élections partielles en 2016. J'ai parlé de la convention pluriannuelle avec l'Etat. C'est une obligation en application de la réglementation européenne car on a dépassé le seuil de 200 000 € sur trois ans. On va donc travailler dessus et se mettre d'accord sur un programme d'activité. Je crois que j'ai fait le tour de la question du point de situation de la finance. Avez-vous des questions ?

Mme Saez : Vous n'avez pas de question. Pas d'interrogation ?

M. Juan, *Adjoint au Chef de la Division de Marseille de l'ASN* : Pour les études, je vois que le Conseil départemental 13 a provisionné 10 000 €, or dans la demande que vous nous avez faite, les études n'étaient pas quantifiées. Si un financement complémentaire se dessine, comme chaque année, il faudra donc qu'on en discute rapidement.

Mme Saez : Entendu. Je vous remercie et nous passons au Rapport financier et aux comptes 2016.

3. COMPTES 2016 (Annexe 4)

Mme Saez : Pour commencer, je donne la parole à M. Lagoarde pour la présentation de son rapport (Annexe 5). Allez-y cher Monsieur.

M. Lagoarde, *Commissaire aux comptes* [Rapport en Annexe 5] : Bonjour. Je vais commencer par vous présenter le bilan établi par l'expert-comptable que j'ai contrôlé, puis le rapport de certification. Je vais commencer par parler du compte de résultat avant de parler de l'actif et du passif.

Le total des produits de l'association pour l'exercice s'est élevé à 272 680 € au lieu de 249 429 € l'année dernière, soit en augmentation de 23 255 €. Les charges d'exploitation pures se sont élevées à 256 442 €, ce qui a dégagé un excédent d'exploitation de 16 242 € au lieu de 13 942 €, l'année dernière. Il faut ensuite rajouter à ce résultat d'exploitation, le résultat financier, puisque comme il y a une trésorerie excédentaire qui est placée, cela génère quelques produits financiers qui se sont élevés à 706 € sur l'exercice. D'où un résultat financier positif de 706 €, ce qui a généré un résultat courant de 16 948 €. Quelques charges exceptionnelles pour 284 €. Donc, un résultat exceptionnel de -284 €. Un solde intermédiaire de 16 664 €, duquel il faut déduire une provision pour fonds dédiés, c'est-à-dire la ligne engagement réalisé sur ressources affectées, de 19 400 €. Ce qui laisse un déficit final de 2 736 €. Cette provision de 19 400 € correspond au solde d'une subvention pour une étude Nappe, qui n'a que partiellement été utilisée sur l'exercice. C'est donc le solde qui a été reporté sur l'exercice suivant.

Maintenant, je vais vous présenter le bilan actif-passif.

À l'actif, nous avons les immobilisations brutes pour 51 796 €, qui sont quasi-totalement amorties, puisque la colonne amortissement fait apparaître 47 703 €, ce qui laisse une valeur nette comptable de 5 093 € au lieu de 9 196 € pour l'année dernière. Il n'y a quasiment pas eu d'investissement réalisé sur l'exercice. Ensuite, en actif circulant, on a en « autres créances » 16 566 € qui représentent essentiellement des produits à recevoir, des soldes de subventions reçues sur 2017 et qui devaient être rattachés à l'exercice 2016. Ensuite, 184 743 € en trésorerie, au lieu de 133 000 € l'année dernière. Et des charges constatées d'avance pour 1 014 €.

Au passif, nous avons donc la situation nette qui s'élève à 88 263 € au lieu de 91 009 € l'année dernière, soit 2 736 € de moins, c'est-à-dire la perte de l'exercice. Sur notre réserve, on a 5 294 €, excédent qui résultait l'année dernière de la fusion avec la CLI ITER et qui a été isolée sur une ligne particulière pour mémoire. Et le report à nouveau 85 715 €, c'est le total des résultats cumulés des exercices antérieurs. On retrouve ensuite notre provision pour fonds dédiés de 19 400 € dont il était question tout à l'heure. En dette fournisseur, on a 90 153 € au lieu de 46 000 € l'année dernière. Ce montant important est dû à la facture de fin d'exercice de refacturation des salaires, qui n'étaient pas payés au 31 décembre et l'ont été depuis. En dette fiscale et sociale, on a 9 590 €, correspondant aux charges sociales, essentiellement provision de congés payés et charges sociales payées sur le mois de janvier. Ce qui nous donne le total du passif bien sûr rigoureusement égal à l'actif.

En complément d'information à ce bilan, on peut aller voir les informations données dans l'annexe complémentaire, l'explication des comptes ou compléments d'information relatifs au compte de résultat et notamment sur la valorisation des contributions volontaires qui sont des informations hors bilan non comptabilisées puisqu'il n'y a pas de flux financier, mais c'est une information complémentaire sur des charges et des produits qui font l'objet d'une évaluation, faute de comptabilisation.

Nous avons des contributions valorisées et des contributions non valorisées. En contributions valorisées, les bénévoles des membres de l'association, 1 725 heures à 38,10 €, ce qui fait 65 722 €. Le nombre d'heures résultent du pointage des heures qui ont été communiquées. Le temps de déplacement des membres, 371 heures à 19,05 €, soit 7 067 €. Cela résulte d'une évaluation à partir du nombre des kilométrages remboursés. La mise à disposition de salles du Château de Cadarache par le CEA pour quatre réunions plénières, 3 332 €. Une salle municipale de la ville de Manosque pour une réunion, 800 €. Une salle de la Ville de Vinon, pour trois réunions, 750 €. Et la mise à disposition pour le

siège de l'association, par le Conseil départemental, 10 462,45 €. Tout cela donne un total de 88 133,45 €. En contribution non valorisée, nous avons la mise à disposition de la salle des Etats de Provence par la Ville d'Aix pour la réunion du 24 novembre 2016. La mise à disposition de salles par la commune de Saint-Paul-lez-Durance pour des réunions du Bureau, du Conseil d'administration, de commissions et divers groupes de travail, soit 23 réunions. La mise à disposition d'une salle municipale par la Commune de Gréoux-les-Bains pour une réunion. La mise à disposition par le Conseil départemental du Bouches-du-Rhône de salles à l'Espace du Pays d'Aix, pour des réunions du Bureau, de commission et groupes de travail, huit réunions. Et la mise à disposition de salles par la commune de Vinon-sur-Verdon pour cinq réunions.

Ensuite, a été rajoutée une information complémentaire qui avait été souhaitée à la suite de l'audit dont il a été question tout à l'heure, où il a été demandé de signaler que l'association n'employait pas de cadre rémunéré, puisque si une association emploie des cadres rémunérés, il faut indiquer le montant des salaires les plus importants. Ici, effectivement, il n'y a pas de cadre rémunéré, donc, cela a été signalé pour la forme.

Une dernière information est qu'il reste dans les comptes un petit reliquat d'une subvention de 4 000 € de la Région de 2015 qui n'a été réglée que partiellement et reste donc en subvention à recevoir pour 2 366 €, maintenue en subvention, faute de décision officielle contraire. En cas de non-encaissement, ce solde viendra imputer le résultat de 2017.

Voilà ce que j'avais à dire sur les comptes qui vous sont proposés, que j'ai contrôlés et que j'ai certifiés. Voici mon rapport qui est un rapport normé dont l'essentiel est de dire que les comptes sont certifiés au regard des règles et principes comptables français. Ils donnent une image fidèle des résultats de l'exercice écoulé, de la situation financière de l'association à la fin de l'exercice. Je n'ai pas d'observation particulière. J'ai également vérifié que les chiffres donnés dans le rapport financier correspondent bien aux chiffres qui sont dans le bilan et dans la comptabilité après contrôle. Nous avons procédé conformément aux normes d'exercice professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi, et notamment la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier. Voilà. Je répondrai maintenant aux questions éventuelles.

Mme Saez : Je vous remercie M. Lagoarde. Je tiens à remercier toutes les personnes bénévoles grâce auxquelles on fait une économie considérable de 65 722 €. Je les remercie pour le temps donné à l'association, et je remercie aussi les communes qui nous aident pour nos réunions publiques, et tout ce qui est mis à notre disposition pour soulager ce budget.

M. Frégeac : Je vous annonce que la décision pour la subvention de la Métropole sera enrôlée dans le cadre du Conseil métropolitain du mois de juin pour un montant de 10 000 €.

Mme Saez : Nous sommes ravis de cette bonne nouvelle. S'il n'y a pas de question, on va passer maintenant la parole à M. Fourcaud pour le rapport financier (Annexe 6).

M. Fourcaud : Je vais effectivement vous présenter ce rapport puisque M. Mercier, le trésorier, est absent et que Mme Marcel, Trésorière adjointe, est toute nouvelle dans ses fonctions. J'ai préparé quelques diapositives (Annexe 7) avec les données essentielles du rapport financier que vous avez dans votre dossier.

Au niveau de l'exécution du budget, les produits se sont élevés à 273 390 €. On avait prévu 297 900 €, c'est donc inférieur de 8 %. Les charges se sont élevées à 256 726 €, inférieures de 16 % aux

prévisions, Le solde intermédiaire s'élève à 14 398 €. Compte tenu des ressources affectées que M. Lagoarde a commentées, le résultat est négatif pour un montant de 2 736 €.

Concernant les produits, les subventions se sont élevées à 261 770 € et les aides publiques à l'emploi à 10 914 €, plus quelques petits produits financiers.

Vous avez dans le rapport le détail des contributions de toutes les collectivités. Vous voyez sur ce graphique que le département 13 est le principal financeur, 57 %. L'ASN vient en deuxième position, 27 %. Puis on a les départements 84 et la Métropole, qui apportent chacun 4 %. Ensuite, on a le Département 04, 2 %, le Département 83, 1 %, et les dix communes membres de la CLI, 1 %, et l'aide à l'emploi, 4 %. On a déjà parlé des apports valorisés et des apports non valorisés. Pour les premiers, il existe une tarification qui permet une valorisation. Pour les autres, faute de tarification, on ne peut pas les valoriser.

Pour les charges, voici la répartition entre les principaux postes. Le personnel est bien évidemment le poste le plus important, 53 %. Cela couvre les employées de l'association, Mme Méchouche et Mme Berger, mais également ma personne puisqu'étant agent départemental mis à disposition par le Département 13, la CLI doit rembourser au Département le montant du coût, à la fois les salaires et les charges. Le deuxième poste le plus important est la communication. Le troisième poste correspond aux déplacements, réceptions puisque l'activité de la CLI prend beaucoup la forme de travaux en commissions, 13 %. Ensuite, le secrétariat, c'est-à-dire tous les matériels et moyens logistiques, 6%. Les autres dépenses, principalement les transcriptions des réunions, 4 %. Les amortissements, 2 %. Les études, c'est la portion congrue, 2%, puisque l'étude engagée en 2016 sera principalement réalisée donc réglée en 2017.

La raison principale de ce résultat négatif de 2 736 €, est le fait que la Région n'a pas renouvelé sa subvention. Cela représente 10 000 € en moins dans le budget, soit 4 % du budget de la CLI.

Je ne reviens pas sur le bilan, puisque M. Lagoarde l'a présenté.

Voici les conclusions que j'ai résumées sur cette diapositive. Une exécution inférieure aux prévisions, au niveau des produits car on n'a pas obtenu toutes les subventions demandées et au niveau des dépenses car on a engagé des actions qui ne seront achevées et réglées qu'en 2017. On a une trésorerie relativement confortable, qui nous permet d'attendre les financements 2017, qui pour les principales ne rentrent qu'au milieu de l'année, vers le mois de juillet. On a parlé de la revalorisation importante du travail des bénévoles, c'est vraiment un élément nouveau. Quoi qu'il en soit, il faut s'estimer heureux puisqu'au niveau national, on est la CLI la plus riche ; une richesse relative mais incontestable. Mais c'est un financement qui reste aléatoire puisqu'il ne repose que sur des subventions, lesquelles, par définition dépendent du bon vouloir des financeurs. La loi TSN avait bien prévu un financement par un prélèvement sur la taxe sur les INB que versent les exploitants nucléaires à l'Etat. Mais cette disposition n'a jamais été mise en œuvre. Les CLI se battent au niveau national via leur fédération pour obtenir ce financement. J'ai terminé et je vous remercie.

Mme Saez : Nous vivons de subventions, mais il faut bien se dire que tous les ans elles ont tendance à baisser et cela se comprend. Donc, merci pour ce que nous avons, et faisons pour le mieux avec ce que nous avons. Avez-vous des questions à poser à M. Foucaud ?

Mme Noé : Il faut remercier tous ceux qui nous subventionnent puisque sans cela on ne pourrait rien faire. Il est vrai qu'on est la CLI la mieux dotée en France, je le vois puisque je côtoie toute l'année les

autres CLI à l'ANCCLI. Mais je voulais revenir sur la fameuse taxe INB en signalant que le président de l'ANCCLI, qui regroupe toutes les CLI de France, a envoyé une lettre aux candidats à la présidentielle, pour réclamer à nouveau ce financement. Cela fait des années qu'on fait cette démarche, jusqu'à présent sans succès, mais il faut continuer, et je propose que chaque CLI fasse la même démarche, c'est-à-dire envoyer un courrier similaire pour appuyer ce que fait l'ANCCLI.

Mme Saez : Je suis entièrement d'accord avec toi et je ferai ce courrier pour la CLI de Cadarache.

M. Fourcaud : Cela me permet de rappeler que parmi les membres de la CLI, on a des parlementaires – un sénateur et un député par département – qui sont nos relais naturels au niveau du Parlement. Et comme cela relève de la loi de finance, c'est au niveau Parlement qu'il est aussi utile d'intervenir. On l'avait fait il y a quelques années, on pourra le renouveler à la suite des prochaines élections législatives,

Mme Saez : S'il n'y a pas d'autres questions, on va maintenant voter sur ce rapport financier. Je vous propose de l'approuver.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 3 : Le rapport financier 2016 est approuvé.

Mme Saez : Je vous remercie. On va maintenant voter sur l'approbation des comptes et l'affectation des résultats au report à nouveau.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 4 : Les comptes 2016 sont approuvés et les résultats affectés au report à nouveau.

Mme Saez : Je vous remercie. On passe maintenant au point suivant.

4. BUDGET COMPLEMENTAIRE (Annexe 8)

Mme Saez : Une révision du budget prévisionnel 2017 est nécessaire pour ajuster certains postes de dépense et prendre en compte deux opérations nouvelles : les Rencontres des CLI du Sud-Est et la programmation d'une étude environnementale. Comme vous le savez, nous organisons les 18 et 19 mai prochains à Marseille les 1^{ères} Rencontres des CLI du Sud-Est et vous êtes bien sûr tous invités à y participer. Elles sont organisées en partenariat avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et se tiendront à l'Hôtel du Département. Nous avons invité à y participer les CLI de l'Ain, de l'Ardèche, de l'Aude, de la Drôme, du Gard, de l'Isère, soit dix CLI. Ont également été invités les organismes concernés par notre activité, principalement l'ASN, les exploitants, l'ANCCLI et l'IRSN. 70 personnes se sont inscrites dont une quinzaine de membres de notre CLI. Le Département mettra à la disposition de la CLI sa salle plénière et des salles de commissions. Il offrira le déjeuner du 18 mai et il fournira également tous les services associés : parking, personnel d'accueil, une partie des cadeaux,

enregistrement des séances pour les actes etc. Le Département participe amplement à cette manifestation, et je remercie tous les services qui se sont mobilisés pour que tout se déroule pour le mieux. Ensuite, un dîner sera offert par la CLI aux participants le 18 mai au Cercle Mess du Fort Ganteaume sur le Vieux Port de Marseille. Je vous invite donc, si vous n'êtes pas inscrits, à le faire, car ce sera une très belle soirée. Le déjeuner du 19 se déroulera au Château de Cadarache offert par la CLI également et une visite du site de Cadarache leur sera proposée le 19 après-midi. Je tiens ici à remercier M. Bigot, Directeur Général d'ITER Organization, et M. Bonnet, Directeur du Centre CEA de Cadarache d'avoir bien voulu organiser les visites à Cadarache et à ITER.

Vous avez dans le rapport le budget de l'opération qui s'élève 17 000 € sans compter les apports en nature du Département estimés à 4 000 €. Le budget 2017 que nous avons adopté le 9 novembre 2016 permet de couvrir la plus grosse partie de ces dépenses. Pour la part restante estimée à 8 000 €, qui correspond principalement à des achats de cadeaux pour les participants et des frais de réception, de déplacement, d'hébergement et de transport, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires. Pour le financement, je propose de solliciter les subventions complémentaires suivantes : 4 000 € auprès du Conseil régional et 4 000 € auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Nous avons rencontré Mme Augey, Conseillère régionale et représentante de la Région à la CLI et nous comptons sur son soutien.

Une autre opération nouvelle à prendre en compte, est un projet d'étude en préparation pour un montant de 20 000 €. Pour cette étude, je propose d'inscrire au budget 2017 des crédits d'études pour un montant de 20 000 €. Pour son financement, je propose de solliciter les subventions complémentaires suivantes : 10 000 € auprès du Département 13, somme déjà inscrite au budget départemental, et 10 000 € auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. La prise en compte de l'ensemble de ces éléments conduit à proposer une révision du budget 2017, qui passerait de 261 900 € à 286 300 €, soit plus 9 %. Vous avez ce budget révisé en Annexe 5 du dossier. Je vous laisse la parole si vous le souhaitez.

M. Juan : Sur le premier point, on a déjà intégré les 4 000 €, puisqu'ils faisaient partie de la demande. Mais sur les études, comme je le disais tout à l'heure, on n'a pas d'information complémentaire.

Intervenant : Pour le projet d'étude pour 2017, sait-on sur quel thème ?

M. Fourcaud : Il y a actuellement plusieurs pistes et un groupe de travail doit se constituer pour en discuter. Un projet est lié au post-accidentel et intéresse surtout les collectivités territoriales qui sont les plus proches de Cadarache. Il consiste à voir en cas d'accident majeur sur Cadarache quelles seraient les conséquences à long terme au niveau territorial. On n'est pas du tout dans la gestion de crise, mais dans la phase d'après, comment les collectivités territoriales pourraient éventuellement se préparer à gérer une telle situation ? Il existe un outil qui a été mis au point par l'IRSN et l'ANCCLI, permettant aux CLI de faire cette sensibilisation des acteurs locaux. Il est associé à un SIG qui prend en compte tous les enjeux territoriaux sur un territoire contaminé à moyen terme ou à long terme. Il y a donc un gros travail avec les SIG qui peuvent exister ou être complétées. Comme le périmètre PPI de Cadarache touche quatre départements, ce n'est pas une affaire aussi simple que ça. Cela nécessite un travail d'étude d'au moins six mois. Par un stagiaire en master, par exemple.

Une deuxième piste consiste à travailler sur les codes de calcul de dispersion atmosphérique de rejets de radioéléments des INB. C'est un peu le sujet favori de notre expert sûreté nucléaire, M. Maillat. Il y a

également un projet d'enquête auprès de la population pour mieux connaître à la fois la perception du risque, et voir comment les acteurs concernés, notamment la CLI, peuvent jouer un rôle pour faire progresser la culture de sûreté. On a réalisé une telle étude il y a cinq ans à Vinon-sur-Verdon, et l'ASN estime intéressant de la renouveler tous les cinq ans pour mesurer une éventuelle évolution.

Voilà déjà trois projets et s'il y a d'autres idées qui viendraient à l'un d'entre vous, n'hésitez pas à les proposer.

Mme Noé : Je voudrais revenir juste sur le post-accidentel en signalant que c'est un sujet très important, puisqu'au niveau de l'ACN (Convention d'Aarhus et Nucléaire), le post-accidentel fait maintenant partie intégrante de la Convention d'Aarhus. J'ai animé l'année dernière une table ronde à la conférence ACN, à la Commission Européenne au Luxembourg, et on a beaucoup parlé du post-accidentel, notamment par rapport au retour d'expérience de Fukushima. C'est un sujet qui préoccupe donc pas mal les populations et les maires des communes, car si lors de la crise, on est aidé par l'Etat, après, il faut gérer nos territoires et notre population sur la durée. J'ai travaillé depuis deux ans sur OPAL et c'est pour moi un outil sensationnel pour aider à se préparer, comme les plans communaux de sauvegarde (PCS) pour la gestion de crise. C'est exactement pareil. Et je pense que dans les années à venir, c'est un volet qui va être intégré dans les PCS, ce qui est une bonne chose.

M. Fourcaud : C'est bien évidemment un projet qui n'est envisageable que si tous les acteurs sont concernés, s'y associent et y trouvent un intérêt. En premier les élus locaux bien sûr, mais également les chambres de commerce et d'industrie, les chambres d'agriculture, tous les organismes concernés par le territoire éventuellement touché. C'est un travail collectif qu'on ne pourrait mener qu'avec l'ensemble des partenaires concernés.

M. Brunel : Dans la continuité de ce que vous dites, j'ai deux informations. La première, j'en avais déjà parlé, c'est que l'année dernière on a mené sur Cadarache une enquête avec un Master 2 Maîtrise des risques, sur la notion de risque perçu par rapport à nos activités, en position normale et en position accidentelle. Il y a un effet Fukushima qui est important et à mon avis, sans vous donner un conseil, il faudrait envisager une composante qui est risque perçu et risque réel. C'est-à-dire que l'effet Fukushima a mis dans la tête des gens des situations qui sont reproductibles par rapport à cet accident. On a observé dans notre enquête que les gens ne font pas la part entre la réalité des choses et ce qu'ils ont vu à la télévision, et considèrent donc systématiquement qu'on est sur un accident vraiment très grave. Et on a vu dans les échelles de gravité des accidents tels qu'ils les percevaient, qu'on était systématiquement dans la partie très haute de l'échelle, quelle que soit le terme source radioactif qui est concerné dans l'accident. Je crois donc qu'il ne faut pas simplement faire du risque perçu, mais faire du risque perçu par rapport à un risque réel potentiel. Cette enquête va être disponible car actuellement, c'est un rapport de stage brut que je dois reprendre sous forme d'une note un peu plus technique, et elle sera bien évidemment communiquée à la CLI.

Mme Noé : C'est un document qui sera très intéressant pour nous sachant par ailleurs, qu'on accueille actuellement un stagiaire à la CLI, dans la continuité de notre enquête sur la perception des risques majeurs par les riverains de Cadarache.

M. Fourcaud : Ce stage porte plus spécifiquement sur la distribution des comprimés d'iode. Notre étude a été conduite avec Aix-Marseille Université et on va publier dans un numéro spécial de CLIC info qui

rendra compte de ses principaux enseignements. La Commission Information du Public travaille d'arrache-pied depuis pas mal de mois pour arriver à sortir ce document, qui sera, je crois, très intéressant pour tout le monde.

M. Coletti : J'appuie aussi cette proposition, parce que c'est un sujet qui intéresse aussi le comité scientifique de l'ANCCLI, dont je fais partie, car c'est un sujet très général.

Mme Brochier : Je voudrais faire une intervention au sujet des prélèvements de la consommation d'eau à Cadarache. Je me suis intéressée à la question, et je trouve que cela manque un peu de précisions, avec les prévisions à 40 %, ce qui est quand même assez énorme. A France Nature Environnement, on s'inquiète beaucoup des restrictions d'eau et des problèmes de tension dus aux changements climatiques, et je trouve qu'on n'en parle pas assez dans les prévisions à Cadarache et on devrait faire des efforts là-dessus, et je vais donc travailler sur ça.

M. Fourcaud : C'est un point de l'ordre du jour de la réunion qu'on doit aborder après.

M. Juan : Concernant l'étude de perception du risque, il faudrait que vous vous rapprochiez de la CLI de Marcoule, car un thésard a également travaillé sur le sujet pour un bureau d'étude, et cela a été présenté l'année dernière.

Mme Noé : Il nous a aussi été présenté en début d'année à l'ANCCLI.

Mme Saez : Je vous remercie. On va donc voter sur le budget complémentaire.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 5 : Le budget complémentaire 2017 est approuvé

Mme Saez : Je vous remercie et nous passons au point suivant.

5. CONSULTATION DE LA CLI

Mme Saez : Nous avons été consultés sur les deux dossiers suivants : le projet de décision de l'ASN relatif au prélèvement d'eau, aux rejets dans l'environnement et au transfert des effluents des Installations Nucléaires de Base exploitées par le CEA de Cadarache. C'est une consultation par l'ASN et l'avis doit être rendu avant le 10 mai 2017, donc c'est très proche. Le second dossier est la demande d'autorisation de démantèlement des Ateliers de Traitement de l'Uranium Enrichi ATUE INB 52 soumise à enquête publique du 21 mars au 21 avril 2017. C'est une consultation par le Préfet, et l'avis doit être rendu avant le 6 mai. Ces dossiers ont été examinés et les avis préparés dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA. Les projets d'avis sont en Annexes 9 et 10 du rapport. Qui souhaite intervenir ?

Mme Brochier : Jusqu'à présent, l'eau est prélevée dans le canal EDF, remontée par des pompes et potabilisée. Il faudrait que ça change car on utilise de l'eau potable pour l'industrie, ce qui est un problème économique assez important. Maintenant, on va utiliser de l'eau du Canal de Provence en très grande quantité, et j'ai peur que cela n'incite pas à faire des économies d'eau. Il faudrait avoir une

meilleure gestion de l'eau, c'est-à-dire ne pas potabiliser de l'eau et utiliser l'eau brute pour l'industrie. Et avoir des circuits séparés, puisqu'actuellement, il n'y a qu'un seul circuit. Il y a beaucoup de travail à faire là-dessus.

M. Beaumont, Représentant du Staff Committee ITER : Je voulais savoir qui a rédigé le texte, s'agit-il de citations, est-ce l'avis de quelqu'un ? Parce qu'il y a des adverbes comme : « sévèrement impacté, sévèrement pollué », donc il y a à la fois du qualitatif et du quantitatif. Je ne comprends pas bien si c'est l'avis d'un groupe d'étude ou d'une personne. Pouvez-vous le préciser ?

Mme Noé : C'est l'avis du groupe de travail et non pas d'une seule personne.

M. Coletti : Concernant la modification du décret de démantèlement des ATUE, la CLI doit donner un avis et la commission d'enquête publique a terminé récemment son travail. On a eu une rencontre commune entre la CLI et la commission d'enquête publique. Je voulais le signaler pour les remercier, puisqu'ils ont été aussi disponibles pour cela. Le rapport et l'avis de la commission d'enquête n'ont rien à voir avec l'avis donné par la CLI mais ce sont deux choses tout à fait complémentaires. Et merci au CEA de nous avoir expliqué le dossier, bien sûr.

M. Brunel : Cette enquête publique a été organisée entre le 21 mars et le 21 avril dans huit mairies – sept communes du PPI et Mirabeau. Je confirme donc qu'elle est bien aujourd'hui terminée. Le bilan de cette enquête publique montre que cinq remarques seulement ont été faites, dont une un peu technique. Des gens sont venus pour se renseigner sur ITER alors que l'enquête publique portait sur les ATUE. L'organisation d'enquête publique dans les communes est irréprochable, l'avis d'enquête a été largement diffusé. Je remarque qu'à la CLI vous avez été beaucoup plus performants, vous avez 11 pages de remarques sur ce dossier alors qu'il y a qu'une seule question de la population. Si l'Autorité de Sûreté Nucléaire en est d'accord, plutôt que de vous répondre par écrit, on souhaiterait voir s'il est possible d'organiser une réunion spécifique pour répondre à vos questions, et le compte rendu de la réunion ferait état de ces réponses. Sinon, on va avoir besoin d'embaucher au CEA pour répondre spécifiquement aux questions de la CLI et ce n'est pas dans le sens du vent pour le moment.

Mme Saez : Je crois que nous sommes d'accord. Comme vous pouvez le constater, les personnes qui travaillent dans ces commissions le font assidument. Ces onze pages de questions pertinentes et de remarques montrent que toutes ces personnes prennent leur travail vraiment à cœur pour informer le public, et je les en félicite. Nous sommes donc d'accord pour cette réunion.

M. Juan : On est aussi preneur d'une réunion technique à ce sujet. Car pour nous et pour l'exploitant, faire des réponses groupées est beaucoup plus pertinent.

Mme Marcel : Je voulais simplement dire que la rencontre avec les autres CLI est très importante, et on s'est même inspirés, moi en particulier, de ce qui a été rédigé par les autres CLI. On a utilisé leur expérience. Et cela, je crois que c'est fondamental. C'est une forme de citoyenneté, de mise en commun des expériences. Et je tiens à le souligner, puisque cela veut dire que nous ne sommes pas tous seuls dans notre coin. On est solidaire du travail des autres CLI.

Mme Saez : Tout à fait. Ce séminaire est très important, et nous sommes heureux de pouvoir le réaliser. Et je le répète, vous êtes tous invités à y participer.

Intervenant : Une petite remarque de forme. On a un peu de mal à voir quel est l'avis en fait. Donc, peut-être mettre plus en exergue ce que demande la CLI. Peut-être aussi faire une synthèse de l'avis de la CLI. Et puis, je ne sais pas si c'est prévu, le faire c'est bien, mais le faire savoir, c'est encore mieux. Il serait bon de faire un petit point de communication sur l'avis de la CLI, dans la CLIC info ou par un communiqué de presse. Montrer que la CLI, ce n'est pas simplement des réunions, c'est aussi un travail de fond sur des enquêtes publiques. Merci.

M. Fourcaud : On a prévu un article dans le prochain CLIC info qui rendra compte de ce travail. Ce sera l'occasion de faire une présentation de l'avis pour une meilleure compréhension par le public. On va s'y attacher.

Mme Marcel : Justement à ce propos, on peut comprendre que vous n'ayez eu que cinq personnes pour consulter ce dossier d'enquête publique, puisque quand on voit le paquet de 1 000 pages, on n'a qu'une envie, c'est prendre ses jambes et courir dans l'autre direction. Ça serait bien s'il y avait des progrès pour simplifier les choses, pour que le public ait envie de donner un avis sur quelque chose qu'il peut comprendre. Voilà.

Mme Brochier : J'aimerais aussi qu'on programme des réunions sur la gestion de l'eau aussi, si c'est possible.

Mme Saez : Il y a déjà pas mal de réunions, mais s'il le faut, on le fera.

Mme Marcel : Pour aller dans le sens de ce que tu dis Janine, nous avons participé à ce séminaire à Valence concernant les 40 ans des centrales nucléaires de 900 MW. Et à cette occasion, la question de l'eau a été évoquée comme prioritaire. C'est-à-dire que déjà l'année dernière, tout le monde prenait conscience de façon aigüe de l'évolution climatique et de la nécessité de prévoir des bassins de rétention d'eau, car on risquait de manquer d'eau en cas de sécheresse. On le voit bien actuellement, il pleut beaucoup moins que d'habitude et les nappes ne sont pas à la hauteur de ce que l'on espérait. Ce n'est pas une question secondaire, la question de l'eau est prioritaire.

M. Brunel : Je voudrais simplement dire, puisqu'on parle beaucoup de grande consommation, qu'on a l'impression qu'il y a des fuites partout etc. A Cadarache, 5 500 personnes sont là quotidiennement. Je vous rappelle que la population de Saint-Paul-Lez-Durance, c'est 900 personnes. Je vous rappelle aussi que quand la source de Saint-Paul-Lez-Durance ne fonctionne plus, la commune vient puiser son eau potable sur la prise de Cadarache. Donc évidemment, la consommation quotidienne des 5 500 personnes, c'est une ville quand même, plus les installations. La grande quantité qui s'est rajoutée, c'est la quantité qu'on va prélever dans le Canal de Provence pour le circuit tertiaire du réacteur Jules Horowitz. Et j'aimerais quand même rappeler que cette quantité d'eau importante prélevée dans le Canal de Provence est rejetée en totalité dans le canal EDF. C'est-à-dire que cette eau, elle passe par Cadarache, mais elle n'est à aucun moment prélevée. Donc, le mot prélèvement n'est pas un mot satisfaisant pour cette prise particulière.

M. Hannecart : Je ne veux pas entamer ici un débat sur ce qui vient d'être dit, mais il est certain que d'un point de vue environnemental, on a une vision un peu plus aigüe et précise sur le transit d'eau qui passe du Canal de Provence à la Durance, sans pratiquement être touché. On n'est donc pas tout à fait d'accord avec ça, et l'on montrera progressivement au cours du temps et des réunions,

qu'effectivement d'un point de vue technique plus précis, les remarques qui ont été faites par mes collègues de la CLI sont tout à fait pertinentes, et peuvent être soutenues quantitativement. Donc, ce n'est pas une opération blanche, que de passer du Canal de Provence à la Durance, et transiter sans problème au niveau du RJH par exemple.

Mme Saez : Je pense que nous aurons l'occasion d'en débattre. On va maintenant voter sur le premier avis, relatif à la demande d'autorisation de démantèlement des ATUE.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 6 : **L'avis sur la demande d'autorisation de démantèlement des ATUE est approuvé.**

Mme Saez : Je vous remercie. Passons maintenant au vote sur le second avis, relatif à la décision de l'ASN concernant l'INB du CEA de Cadarache.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 7 : **L'avis sur les projets de décision de l'ASN relatifs aux INB du Centre CEA de Cadarache est approuvé.**

Mme Saez : Je vous remercie. Passons maintenant au point suivant.

6. CONVENTION DE FINANCEMENT

Mme Saez : Pour ce qui concerne la subvention de l'ASN, celle-ci excédant 200 000 € sur une période de trois ans, une convention pluriannuelle d'objectifs doit être signée, cela en application de la réglementation européenne des aides d'Etat. La convention à passer portera sur la période 2017-2020, et assurera à la CLI un financement annuel de 70 000 € sur la base d'un programme d'actions à préciser. Par ailleurs, des conventions devront également être établies avec certaines collectivités territoriales pour le versement des subventions 2017. Je vous propose donc de donner délégation au Conseil d'administration pour approuver ces conventions. Avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Juan : Comme l'a rappelé Cyril Fourcaud, c'est une obligation pour l'Etat, au-delà d'un certain financement annuel de 200 000 € sur trois ans, de rédiger ce type de convention. Ce qui est surtout important, ce sont les nouvelles contraintes que cette convention apporte, puisqu'une annexe précise les obligations de synthèse, de retour aux autorités, d'organisation d'enquête publique, d'audit etc. Et c'est sur ces exigences-là qu'on doit discuter pour les ajuster, les rendre les plus réalistes possibles par rapport à l'activité de la CLI. C'est surtout la formalisation du rendre compte qui est important. Vous le faisiez déjà mais maintenant, c'est inscrit dans une convention.

M. Hannecart : Si tout à coup, il faut des justifications un peu plus musclées, est-ce parce que l'argent vient de l'Europe ?

M. Juan : L'argent vient toujours du même endroit, c'est toujours une subvention de l'ASN, et c'est l'ASN en tant que financeur qui contractualise avec une association à laquelle elle donne plus de 200 000 €. Effectivement, c'est pour faciliter les contrôles du financement des organismes. Le contrôle est peut-être européen, mais c'est l'argent de l'ASN.

M. Fourcaud : Ce que je peux ajouter, c'est que ce sont les directives européennes qui organisent les aides d'Etat aux organismes privés. C'est le droit européen de la concurrence. Pour que l'Etat – ici c'est l'ASN – accorde une subvention à un organisme privé, cela ne doit pas être une aide économique mais une contrepartie de service public. C'est pour garantir cela qu'une telle convention doit être passée. Ce n'est pas de l'argent européen mais c'est de la réglementation européenne.

Mme Saez : On va voter sur la proposition du rapport de donner délégation au Conseil d'administration pour approuver cette convention.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 8 : **Délégation est donnée au Conseil d'administration pour approuver la convention de financement avec l'ASN.**

Mme Saez : Je vous remercie. Passons maintenant aux questions diverses.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mme Saez : Les questions diverses sont assez nombreuses, donc on va essayer d'aller vite. Cela concerne la composition de la CLI, les désignations du représentant suppléant des syndicats au Bureau, la désignation d'un trésorier adjoint, la modification du règlement intérieur, l'audit 2016 du Conseil départemental, la révision du PPI de Cadarache, la campagne de distribution des comprimés d'iode, la rencontre de la CLI Golfech, la visite à CIGEO, le barème 2017 des frais de déplacement et l'agenda du 2^{ème} semestre.

Composition de la CLI

Mme Saez : Depuis l'Assemblée générale du 9 novembre 2016, des changements sont intervenus dans la composition de la CLI. M. Damien qui représentait la commune de Corbières a démissionné et devra être remplacé. M. Mehaut est le nouveau représentant suppléant du Comité de Défense de l'Environnement de Jouques et Peyrolles, M. Wellhoff étant titulaire. M. Martel est le nouveau représentant de la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat PACA. J'ai déjà évoqué le décès de Mme Réal, représentant le Syndicat CFDT. C'est son suppléant M. Rebollo qui la remplacera. M. Gron sera le nouveau représentant du syndicat UNSA en remplacement de M. Pochitaloff, mais nous n'avons pas encore reçu son arrêté de nomination.

Désignation du représentant suppléant des syndicats au Bureau

Mme Saez : Mme Réal était la représentante suppléante des syndicats au Bureau. Les représentants des syndicats au Conseil d'administration ont élu le 6 avril 2016 M. Champarnaud pour la remplacer.

Désignation d'un trésorier adjoint

Mme Saez : Mme Réal était également trésorière suppléante. Le Conseil d'administration du 6 avril a désigné Mme Marcel pour la remplacer et je la remercie d'avoir bien voulu accepter cette responsabilité.

Modification du règlement intérieur

Mme Saez : le Conseil d'administration a été constitué par l'Assemblée générale du 8 juillet 2015. Bien que cela ne soit pas prévu par le règlement intérieur, des suppléants ont été élus afin d'ouvrir la participation au Conseil d'administration à davantage d'organismes de chaque collège. Il est nécessaire de modifier le règlement intérieur afin d'officialiser les membres suppléants du Conseil d'administration et de définir leurs prérogatives. Conformément à l'Article 15 du règlement intérieur, je vous proposerai cette modification, après avis de la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et validation par le Conseil d'administration. Cette modification sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée générale. Je vais peut-être vous donner une petite explication. Nous avons eu un petit souci concernant un pouvoir. Ce pouvoir n'a pas été donné par la personne absente à son suppléant mais à une autre personne. Déontologiquement, ce n'est pas très sympathique. Aussi, nous avons souhaité préciser dans le règlement intérieur le rôle du suppléant car cela ne l'est pas actuellement. Quelqu'un veut-il intervenir là-dessus ?

Mme Marcel : Il y avait aussi la question du type de suppléance et on avait proposé plusieurs suppléants par collège.

Mme Saez : Oui. Actuellement, un titulaire a un suppléant attitré. Ne faut-il pas plutôt prévoir pour chaque collège des suppléants non attitrés ? C'est la question que nous nous posons.

M. Beaumont : Mme Réal était également suppléante de M. Mercier pour représenter à l'ANCCLI le Collège des syndicats. Ne faudra-t-il pas nommer un nouveau suppléant ?

Mme Saez : Oui, bien sûr.

M. Fourcaud : Très juste, on n'y a pas pensé. Il va falloir nommer un remplaçant. Je rappelle que la CLI a quatre représentants à l'ANCCLI, soit un représentant par collège. Pour ce qui concerne M. Mercier et Mme Réal, c'est le collège des syndicats. Comme ils avaient été élus en Assemblée générale, cela pourra être fait lors de la prochaine Assemblée générale.

Mme Marcel : Je reviens sur le type de suppléance au Conseil d'administration. La question qu'on se posait était la suivante : s'il y a quatre suppléants, plutôt que de les attribuer chacun à un titulaire en particulier, on pourrait avoir un groupe de quatre suppléants et si vous avez besoin de vous faire remplacer, vous prenez l'un d'eux. C'était cette modification que l'on souhaitait éventuellement apporter, cela faisait partie des discussions.

M. Coletti : Il y a deux propositions : soit c'est ciblé soit c'est un « pool » de suppléants. Donc c'est à discuter et à décider. Néanmoins, je signale que lorsqu'on a un suppléant attitré, celui-ci sait ce que fait

le titulaire, il s'intéresse à ce qu'il fait et est ainsi apte à le suppléer. Mais si c'est un pool, on prendra celui qui est disponible, même s'il n'est pas au courant etc. A mon avis, cela pose un problème. Mais ce choix n'a pas encore été tranché.

Mme Noé : Je suis tout à fait d'accord avec M. Coletti puisque si ton suppléant ne peut pas discuter en commission, je ne vois pas l'intérêt d'avoir un suppléant.

M. Fourcaud : Il y a donc plusieurs options ouvertes. Il va falloir en discuter et trancher.

Mme Saez : On va voir comment on peut modifier le règlement intérieur sans toucher aux statuts.

Audit 2016 du Conseil départemental Bouches-du-Rhône

Mme Saez : Le Département des Bouches-du-Rhône a effectué en 2016 un audit administratif et financier de la CLI. Le rapport d'audit a été communiqué à la CLI le 13 février 2017 et vous l'avez en Annexe 8 du rapport. Le Département a formulé deux recommandations obligatoires à satisfaire à l'échéance du 30 juin 2017. La première est de publier les rémunérations des cadres dirigeants dans l'annexe des comptes (Article 10 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006) à partir de l'exercice clos au 31 décembre 2016. En l'absence de cadre rémunéré, il faudra mettre la mention « Absence de cadre rémunéré ». Je signale ici que le Secrétaire général, M. Fourcaud, étant rémunéré par le Département et non par l'Association, il n'est pas concerné par cette disposition. De plus, Monsieur le commissaire au compte a indiqué qu'il ne doit pas être considéré comme un dirigeant. La seconde recommandation est de publier les comptes annuels ainsi que les rapports du commissaire au compte (Arrêté du 2 juin 2009). Il est signalé que ces documents étaient déjà publiés sur le site de la CLI, mais ils doivent également être publiés au Journal Officiel. Ils ont donc été publiés au Journal Officiel pour les années 2014 et 2015. Pour 2016, ils le seront à la suite de cette Assemblée générale.

M. Fourcaud : Le rapport comprenait aussi une analyse dont vous avez le détail dans votre dossier. On a seulement parlé des recommandations obligatoires à la charge de la CLI, mais le rapport est très instructif bien sûr.

Révision du PPI de Cadarache

Mme Saez : La Préfecture des Bouches-du-Rhône a engagé cette année la révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Cadarache. La CLI est associée à cette révision, conformément aux dispositions de la Loi d'août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte. C'est Mme Noé qui nous représente dans les groupes de travail mis en place par le Préfet. Des observations ont déjà été transmises au Préfet concernant le projet de dépliant de la campagne d'information préventive prévue au quatrième trimestre 2017. La CLI proposera aux communes des actions complémentaires d'information, qui seront préparées dans le cadre de la Commission Information du Public.

Campagne de distribution des comprimés d'iode

Mme Saez : une campagne de distribution de comprimés à la population des communes du PPI a été engagée par les pouvoirs publics pour remplacer les comprimés distribués en 2010-2011, arrivés à la date de péremption. A la différence de la campagne précédente, cette distribution sera faite à toute la population des sept communes du PPI, et non pas seulement aux personnes résidant dans le périmètre

PPI des cinq kilomètres. Cela concerne Sain-Paul-Lez-Durance, Beaumont-de-Pertuis, Corbières, Ginasservis, Jouques, Rians et Vinon-sur-Verdon. La CLI a publié dans le CLIC info que vous devez avoir sur la table, un dossier sur ce sujet, et elle proposera aux communes des actions complémentaires d'information, préparées dans le cadre de la Commission information du public. Une réunion publique est déjà programmée le 7 juin prochain à Vinon-sur-Verdon, organisée avec la commune. Un stagiaire de Master 2 d'Aix-Marseille Université, Thomas Berrhoun, est accueilli en ce moment à la CLI pour l'étude de sensibilisation de la population locale. Avez-vous des questions ?

Mme Noé : Je voudrais juste dire à tous mes collègues des communes proches de la mienne qu'ils peuvent bien sûr venir assister à notre réunion, ils seront les bienvenus.

Mme Saez : Oui, venez nombreux, essayez de motiver la population, parce que c'est important.

Mme Noé : La réunion se tiendra le mercredi 7 juin à la salle des fêtes, à 18 heures 30. Il y aura des affiches à disposition si vous êtes demandeur. Nous allons diffuser l'information par les panneaux lumineux ainsi que dans les lettres d'informations.

Mme Saez : Il y aura aussi le site internet.

M. Fourcaud : Effectivement, cette réunion publique n'est pas réservée qu'aux habitants de Vinon. Et si les autres communes concernées peuvent relayer l'information à travers leurs propres médias, ce serait bien.

M. Brunel : Actuellement, dans les sept communes du PPI, les pastilles d'iode sont livrées dans les pharmacies qui vont délivrer les boîtes de comprimés. Et la semaine prochaine, un document constitué de trois feuilles : un courrier co-signé de l'ASN, de l'ASND, de la préfecture, une fiche explicative sur l'iode, et le bon de retrait, sera livré aux mairies qui ont la charge de le distribuer dans les foyers de leur commune. Donc, normalement dans une quinzaine de jours, pour la partie exploitant : commande des comprimés, distribution des comprimés, impression des 10 000 fiches explicatives et courriers, livrés dans les mairies et dans les pharmacies.

Intervenant : Est-ce que dans le courrier, ils sont invités aussi à ramener les anciennes boîtes pour les recycler, Cyclamed par exemple ?

M. Brunel : Je ne pense pas que ce soit le cas.

Mme Noé : La dernière fois, c'était mentionné. Maintenant, je pense que l'information doit venir des communes, ou le pharmacien doit leur demander.

M. Brunel : Je vous rappelle que c'est la préfecture qui est chef d'orchestre. C'est donc elle qui va vous contacter. Nous, on achète les comprimés et on imprime les lettres, c'est tout.

Rencontre de la CLI de Golfech

Mme Saez : La CLI de la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn-et-Garonne, visitera le site de Cadarache les 10 et 11 mai prochains. Vous avez en Annexe 11 du rapport, la composition de la délégation. Une réunion d'échange se tiendra le 10 mai à 17 heures au Château de Cadarache, suivie d'un apéritif dînatoire. Les membres de la CLI qui souhaiteraient y participer seront les bienvenus, et je vous demande de vous inscrire auprès de Jacqueline si vous souhaitez participer à cette rencontre.

Visite de CIGEO

Mme Saez : Une visite du Laboratoire de Bure, dans la Meuse, pour l'étude du projet CIGEO, est prévue au programme prévisionnel d'activités 2017. CIGEO est une installation conçue pour stocker en profondeur – 500 mètres – les déchets hautement et moyennement radioactifs à vie longue produits par l'ensemble des installations nucléaires actuelles, jusqu'à leur démantèlement, et par le traitement des combustibles nucléaires usés. Ce centre est notamment destiné à recevoir des déchets de ce type actuellement entreposés dans l'installation CEDRA du Centre CEA de Cadarache. Le voyage d'étude se déroulera donc du 12 au 14 juin, et comprendra également la visite des installations ANDRA de stockage des déchets radioactifs de l'Aube, et des rencontres avec les CLI auprès de ces installations. Une dizaine de personnes se sont déjà inscrites.

Barème 2017 des frais de déplacement

Mme Saez : La CLI prend en charge les frais de déplacement de ses membres bénévoles et conseillers municipaux pour leur participation aux réunions. Pour 2017, les barèmes fiscaux de frais de déplacement n'ont évolué que pour ce qui concerne les indemnités de repas et de nuitée. L'indemnité de repas passe de 18,30 € à 18,40 €. L'indemnité de nuitée sans justificatif je dis bien, passe de 65,30 € à 65,80 €, pour Paris et les départements de la petite couronne, et de 48,50 € à 48,80 € pour les autres départements. Il est rappelé que sur justificatif, ce barème est porté respectivement à 120 € et 80 €, donc, la CLI fait ici un effort conséquent.

Agenda du deuxième semestre

Mme Saez : Vous avez en Annexe 12 l'agenda, avec les réunions de la CLI pour le deuxième semestre 2017. Des modifications pourront être apportées à cet agenda, en fonction des nécessités. Avez-vous des suggestions ou des questions ?

Intervenant : Concernant la question sur les comprimés d'iode, j'ai ouvert le courrier et il est bien mentionné : « Si vous êtes en possession de comprimés issus de la dernière campagne, nous vous remercions de les remettre à votre pharmacien ».

Mme Saez : Merci pour l'information. Donc, il faudra rapporter les boîtes.

M. Coletti : Juste pour information concernant deux points qui ont été évoqués. Concernant Bure, il y a un travail en cours sur le plan directeur d'exploitation de Bure pour l'aspect concertation du public. Mme Noé et moi-même, on y participe à cela. Deuxièmement, par rapport aux PPI en situation d'urgence, le comité scientifique de l'ANCCLI a fait toute une étude et a dégagé des points très précis et importants à vérifier chaque fois qu'on fait un PPI. Et j'ai proposé le PPI de Cadarache comme point d'application. Donc, ces sujets se répercutent au niveau national et cela permet de faire connaître aussi la CLI de Cadarache.

Mme Saez : C'est très bien et je vous en remercie. Nous avons terminé l'ordre du jour. Je vous rappelle qu'une visite de CABRI est organisée cet après-midi. Pour les personnes qui se sont inscrites à cette visite, il faut être à 14 heures bien précises devant l'entrée du Centre. Et je vous invite à passer au repas pour les personnes qui se sont inscrites au déjeuner. Je vous remercie vivement de votre présence, et à la prochaine fois.

M. Coletti : À titre personnel, mais je sais qu'énormément de personnes partagent cet avis, je voudrais dire quand même qu'on a une présidente extraordinaire. Et on a aussi un secrétaire général extraordinaire, parce qu'on travaille, mais c'est lui qui met en forme. Merci à vous.

Mme Saez : François, je te remercie, tu es toujours très gentil avec tes compliments. On essaie de faire pour le mieux. Moi, j'ai été élue. Je prends mon travail à cœur. Maintenant, je n'ai aucun mérite. Je ne suis pas une technicienne, je ne suis pas physicienne. Je participe à vos travaux avec grand plaisir, et je félicite Cyril pour tout le travail qu'il accomplit, ainsi que vous, les bénévoles, pour tout ce que vous faites, et on a vu à quel prix. Voilà, tout le monde est content, on se félicite tous. Je remercie l'ASN, le CEA, ITER, et toutes les personnes qui se mobilisent pour faire marcher la CLI.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 juin 2017

Patricia Saez
Présidente de la CLI

RAPPEL DES DECISIONS :

- Délibération 1 : Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 novembre 2016 est approuvé
- Délibération 2 : Le rapport d'activité 2016 est approuvé
- Délibération 3 : Le rapport financier 2016 est approuvé
- Délibération 4 : Les comptes 2016 sont approuvés et les résultats affectés au report à nouveau
- Délibération 5 : Le budget complémentaire 2017 est approuvé
- Délibération 6 : L'avis sur la demande d'autorisation de démantèlement des ATUE est approuvé
- Délibération 7 : L'avis sur les projets de décision de l'ASN relatifs aux INB du Centre CEA de Cadarache est approuvé
- Délibération 8 : Délégation est donnée au Conseil d'administration pour approuver la convention de financement avec l'ASN

ANNEXES :

1. Rapport à l'Assemblée générale
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 09/11/2016
3. Rapport d'activité 2016
4. Comptes 2016
5. Rapport du Commissaire aux comptes
6. Rapport financier 2016
7. Présentation du rapport financier
8. Budget complémentaire
9. Avis sur la demande d'autorisation de démantèlement des ATUE
10. Avis sur les projets de décision de l'ASN relatifs aux INB du Centre CEA de Cadarache